

commune de monthey

2ème modification partielle et générale

du R.C.C.Z. et du P.A.Z. - nouvel état

13a

- Légende :
- Zone à aménager
 - Zone protection nature d'importance cantonale
 - Zone protection nature d'importance locale
 - Zone protection paysage d'importance fédérale
 - Zone protection paysage d'importance locale
 - Zone danger de crue faible
 - Zone protection des sources SI
 - Zone protection des sources SII
 - Zone protection des sources SIII
 - Zone archéologique
 - Zone centre
 - Zone habitation forte densité (R9)
 - Zone habitation forte densité A (R8)
 - Zone habitation forte densité B (R7)
 - Zone habitation moyenne densité C (R6)
 - Zone habitation moyenne densité (R4)
 - Zone habitation faible densité (R3)
 - Zone habitation faible densité A (R2)
 - Zone habitation faible densité B (R1)
 - Zone industrielle (A1)
 - Zone artisanale (A2)
 - Zone centre d'achat (A3)
 - Zone mixte A (MA)
 - Zone de détente et de protection des rives
 - Zone affectation différée
 - Zone inculte
 - Aire forestière
 - Zone constructions et installations d'intérêt public A
 - Zone constructions et installations d'intérêt public A+B
 - Zone constructions et installations d'intérêt public B
 - Zone constructions et installations d'intérêt public C
 - Zone constructions et installations d'intérêt public D
 - Zone constructions et installations d'intérêt public E

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 23 FEV. 2011
Droit de sceau: Fr. 200.-
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Document approuvé par le conseil général
en séance du 1.0.NOV.2008
Document vu par le conseil municipal
en séance du 0.6.OCT.2008
le président : F. Mariétan
la secrétaire : M. Coppex
Homologué par le conseil d'Etat
en séance du

CEPA martigny sion
a. delaloye j+n widmann
communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

GRB monthey
G. Rey-Bellet SA

échelle : 1:1'000
date : 8 février 2008

